



M A I R I E D E L A F R A N Ç A I S E

(T a r n - e t - G a r o n n e)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2023-14

Objet : Location appartement,

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

CONSIDERANT

Que la commune de Lafrançaise a décidé de louer à Madame Solange ROMANETTO le presbytère de Lunel.

Qu'un bail a également été établi afin de bien définir les droits et obligations du locataire au regard de la mise à disposition du bien,

Qu'il convient de signer ce bail,

DECIDE

De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Madame Solange ROMANETTO pour la location du presbytère de Lunel situé à Lunel 82130 Lafrançaise.

Le Bail prend effet le 1^{er} avril 2023.

Il est consenti moyennant le versement par l'intéressée d'un loyer mensuel de 344 €.

Fait à Lafrançaise
Le 14 mars 2023.



Le Maire

T. DELBREIL

Lafrançaise